

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2	3	4	5	6
	<p>11 :15 à 12:40 English club</p> <p>Musique Répétition Sing Along</p>	<p>Réinscription via Mosaïk</p> <p>07:30 à 08:00 Handball matinal</p> <p>12 h 45 à 14 h 15 Musique Début du projet création Groupe 19</p> <p>Anglais 42-53</p> <p>Art dramatique 32</p>	<p>11:15 à 12:40 English club</p> <p>Musique Répétition Sing Along</p> <hr/> <p>11:15 à 12:40 Début tournoi tchoukball</p>	<p>07:30 à 08:00 Handball matinal</p> <p>11:15 à 12 :40 Tournoi tchoukball</p>
9	10	11	12	13
<p>11:15 à 12 :40 Tournoi tchoukball</p>	<p>Dîner chantant Cafétéria</p> <p>AM Sortie au Collège Ste-Anne Groupes 52-62 et 61 dans le cadre du projet Coopéra Formation en arts technologiques</p> <p>English club</p> <p>11:15 à 12 :40 Tournoi tchoukball</p>	<p>Journée pédagogique</p>	<p>AM Sortie à la bibliothèque de PSC pour les groupes PA, 39 et 59</p> <p>11:15 à 12:40 Flashmob musical Groupe 61</p> <p>English Club Spécial 2^e cycle</p> <p>Répétition chorale Sing Along</p> <p>11:15 à 12 :40 Tournoi tchoukball</p>	<p>07:30 à 08:00 Handball matinal</p> <p>11:15 à 12 :40</p> <p>Finale tchoukball avec numéro musical du groupe 32</p>
16	17	18	19	20
<p>ALLEZ UP P.M. Sortie au centre d'escalade Groupe 31-43</p>	<p>ALLEZ UP P.M. Sortie au centre d'escalade Groupe 41</p> <p>Sortie Centre Louis- Riel Sing Along</p>	<p>07:30 à 08:00 Handball matinal</p> <p>12 h 45 à 14 h 15 Musique Projet création Groupe 19</p> <p>Anglais 42-53</p> <p>Art dramatique 32</p> <p>AM-PM Visite du père Noël pour tout le préscolaire, Accompagnement par les classes</p>	<p>ALLEZ UP P.M. Sortie d'escalade Groupe 32</p> <p>Ciné-musique "Yesterday (Beatles)" 3^e cycle</p>	<p>07:30 à 08:00 Handball matinal</p> <p>AM Déjeuner de Noël</p>

		52-62 et 61 Présentation d'un conte sonorisé groupe 19		
--	--	---	--	--

En vrac

AIDE AUX DEVOIRS

Fin de l'aide aux devoirs le 12 décembre 2019 et reprise le 7 janvier 2020

Campagne de financement

Afin d'amasser des fonds pour les activités sportives, artistiques et éducatives de notre école, nous vous offrons la possibilité à vous et votre famille d'acheter des sapins de Noël de qualité supérieure, des couronnes sans décoration ou si vous préférez des couronnes décorées!

Ceux ou celles intéressés à se procurer un sapin ou une couronne, vous avez jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 pour nous retourner le bon de commande.

Passé cette date, nous serons dans l'impossibilité d'honorer votre commande.

Activités parascolaires session hiver 2020.

Des activités parascolaires culturelles, scientifique et sportives seront offertes pour la session d'hiver 2020. Cette liste sera divulguée via l'info-parents de janvier 2020.

Mosaik

Le 4 décembre, envoi des formulaires de réinscription par Mosaik. Vous recevrez une première communication pour vous informer.

POUR LES CLASSES EDA (19, 39 ET 59), vous recevrez l'information au printemps vous informant du classement de votre enfant pour l'année 2019-2020.

Donc, vous n'avez pas à faire de réinscription à ce moment-ci de l'année.

Semaine d'inscription

Pour les élèves inscrits à l'école Jeanne-LeBer pour l'année 2019-2020 : vous recevrez dans les prochains jours via votre courriel (celui remis à l'école pour l'envoi des bulletins), la procédure pour accéder à Mosaik afin de procéder à la réinscription de votre enfant pour l'année 2020-2021.

Il est primordial d'y apporter une attention particulière afin de vous assurer de procéder à la réinscription de votre enfant pour la prochaine année scolaire.

NOUVELLE INSCRIPTION POUR UN ÉLÈVE EN CLASSE RÉGULIÈRE:

La semaine d'inscription officielle pour l'école primaire aura lieu du mercredi 8 janvier au mardi 28 janvier 2020.

1. Pour inscrire votre enfant en pré-maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2020 - 2021, l'enfant doit être né avant le 1^{er} octobre 2016 et doit habiter sur le territoire de l'école offrant ce service.

Pour inscrire votre enfant en maternelle 5 ans pour l'année scolaire 2020-2021, l'enfant doit être né avant le 1^{er} octobre 2015.

Pour inscrire votre enfant en 1^{ère} année pour l'année scolaire 2020 - 2021, l'enfant doit être né avant le 1^{er} octobre 2014.

2. Pour les nouveaux élèves du primaire.

Les inscriptions se dérouleront de 9 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00 du lundi au vendredi.

L'école sera exceptionnellement ouverte en soirée pour les inscriptions, lundi, le 20 janvier 2020, de 09 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Nicole Béchard, secrétaire d'école, au 514-596-5788.

Lors d'une nouvelle inscription, vous devez vous présenter à l'école afin de compléter une demande d'admission, vous devez alors avoir en main les documents énumérés ci-dessous :

(Nous vous rappelons que pour toute nouvelle inscription, l'école consigne les demandes selon le critère de distance).

Admission des élèves à la CSDM

Priorités d'admission pour les élèves dans une école de quartier (section 2.4)

À l'intérieur d'un même critère, les enfants qui ont de la fratrie au sein du même établissement auront la priorité sur ceux qui n'en ont pas.

Les élèves qui résident sur le territoire de l'école

1. Les élèves qui fréquentent l'école
2. Les élèves dont le lieu de résidence est visé par un redécoupage de territoire (Ne s'applique pas pour les enfants d'un même foyer qui n'ont pas été visés par un redécoupage. Cependant, la fratrie sera considérée lors de l'inscription en libre choix)
3. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie pendant la période d'inscription officielle
4. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie après la période d'inscription officielle

Les élèves en libre choix qui résident sur le territoire de la CSDM

5. Les élèves des classes d'accueil ou des classes spécialisées qui ont été intégrés à une classe ordinaire
6. Les élèves qui ont été déplacés de leur école de quartier par la CSDM
7. Les élèves pour lesquels une demande d'inscription en libre choix a été renouvelée
8. Les élèves pour lesquels une nouvelle demande d'inscription en libre choix a été faite

Les élèves extraterritoriaux qui résident hors du territoire de la CSDM

9. Les élèves extraterritoriaux, incluant ceux de la zone grise

Ordre des mesures à prendre quand la capacité d'accueil est atteinte dans une école de quartier (section 4.1)

Pour chacune des situations mentionnées ci-dessous le critère de distance est utilisé, c'est-à-dire que l'élève qui sera touché en premier sera celui qui est le plus loin géographiquement de l'école.

Au sein d'un même critère, les situations provoquant la séparation de la fratrie sont envisagées en dernier recours.

Les élèves extraterritoriaux qui résident hors du territoire de la CSDM

1. Les élèves extraterritoriaux, incluant ceux de la zone grise (**NI OU NRI**)

Les élèves en libre choix qui résident sur le territoire de la CSDM

2. Les élèves pour lesquels une nouvelle demande d'inscription en libre choix a été faite (**NI**)
3. Les élèves pour lesquels une demande d'inscription en libre choix a été renouvelée (**NRI**)
4. Les élèves qui ont été déplacés de leur quartier par la CSDM (**NRI**)
5. Les élèves des classes d'accueil ou des classes spéciales qui ont été intégrés à une classe ordinaire (**NRI**)

Les élèves qui résident sur le territoire de l'école

6. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie après la période d'inscription officielle (**D**)
7. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie pendant la période d'inscription officielle (**D**)
8. Les élèves dont le lieu de résidence est visé par un redécoupage de territoire (**D**)
9. Les élèves qui fréquentent l'école (**D**)

Pour les deux derniers critères, le déplacement se fera selon deux critères : l'année d'inscription s'appliquera en premier et, ensuite, le critère de distance.

Légende : déplacement (D) / non-inscription (NI) / non-renouvellement de l'inscription

Preuves d'adresse acceptées - choisir l'une ou l'autre des preuves énumérées ci-dessous (2 preuves seront demandés lors de l'inscription)

- ☞ Relevé d'emploi
- ☞ Permis de conduire du Québec
- ☞ Compte de taxe scolaire ou municipale
- ☞ Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
- ☞ Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- ☞ Preuve d'assurance d'habitation
- ☞ Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
- ☞ Relevé de compte bancaire au Québec
- ☞ Relevé de carte de crédit
- ☞ Avis de cotisation de Revenu Québec
- ☞ Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

Élèves nés au Canada - Preuves d'identité acceptées

- ☞ Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- ☞ Certificat de changement de nom
- ☞ Certificat du jugement d'adoption
- ☞ Confirmation d'un jugement d'adoption
- ☞ Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- ☞ Certificat de statut d'Indien
- ☞ Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil

Élèves nés à l'étranger - Preuves d'identité acceptées

- ☞ Acte de naissance ou carte d'identité nationale
- ☞ Acte de naissance semi-authentique (émis par le Directeur de l'état civil du Québec)
- ☞ Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- ☞ Document d'immigration (Visa, fiche de visiteur, carte ou confirmation de résident permanent, permis de séjour, certificat d'acceptation ou de sélection du Québec, document du demandeur d'asile, Programme fédéral de santé intérimaire)
- ☞ Avis de décision pour réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- ☞ Certificat du jugement d'adoption
- ☞ Confirmation d'un jugement d'adoption



Pascal Laroche
Directeur